Plan Personnalisé de Soins (PPS)

①

Entretien initial avec l'infirmière coordinatrice du réseau

- Evaluation des connaissances et des besoins du patient
- Définition avec le patient d'un ou deux objectifs annuels
- Proposition de PPS

②

Présentation du PPS au médecin traitant

- Le document est complété ou modifié par le médecin traitant, et signé s'il en accepte la démarche et le contenu

③

Le PPS signé revient au réseau pour mise en œuvre des actions proposées

- Consultations / formations de groupe
- Participation au groupe de parole / groupe de marche
- Accompagnement au suivi

④

Un an plus tard, entretien d'évaluation avec l'infirmière coordinatrice

- Mesure de l'atteinte des objectifs
- Nouveaux objectifs négociés
- Nouveau PPS rédigé…